



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MARS 2022**

Présents :

MERCIER Patrick, HYACINTHE Joël, MARCE Paul, THIEULLET Éric, LIENARD Dorothee, COLLIGNON Thierry, MERVILLE Bruno, CAUVIN Evelyne, PLATEL Caroline, CELLIEZ Valentin, LAMBERT Marc

Absents excusés : GAY Hervé (pouvoir à LAMBERT Marc), BOUVET Isabelle (pouvoir à PLATEL Caroline), DAUCHY Dimitri

Secrétaire : LIENARD Dorothee

Ordre du jour : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif, vote du budget primitif, projet salle polyvalente et bloc sanitaire école, projet salle des fêtes et parvis, dossier subvention au conseil régional pour la vidéosurveillance, recrutement, points divers

Les conseillers municipaux ayant pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion, il est proposé aux membres de se prononcer sur son contenu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du comptable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances s'est réunie cette semaine afin d'analyser le compte administratif 2021, le compte de gestion et le budget primitif 2022. Chaque conseiller municipal ayant au préalable été destinataire des documents budgétaires, commentaire est fait de la situation financière de la commune.

Il est fait mention d'un excédent de fonctionnement de 251.649,71 €.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Paul MARCE assure la présidence du vote du Compte Administratif.

POUR : 12 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour le vote du Compte Administratif.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif comme suit :

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 635.577,71 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1.031.447,45 €.

Dans le cadre des investissements, Monsieur le Maire énonce les reports chiffrés de 2021 afin d'en prévoir les paiements pour 2022 : matériel et outillage, matériel espaces verts, achat terrain, travaux cantine, travaux école, éclairage public, travaux PMR, mobilier, extincteurs, vidéosurveillance, mobilier urbain, plantations, bloc sanitaire école, rénovation salle polyvalente, réaménagement cuisine salle des fêtes, étude patrimoniale église, signalisation, PLU, travaux église, drapeaux.

Au niveau des propositions nouvelles pour 2022, il est prévu l'achat d'un tableau de commandes de l'horloge de l'église, achat d'équipements sportifs.

Il est décidé de ne pas augmenter les taux des :

- Taxes foncières bâties : 31,49 % (dont taux départemental 19,29 %)
- Taxes foncières non bâties : 37,99 %

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur la non-augmentation des taux :

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote des subventions :

Monsieur le Maire rappelle que, durant la période Covid (2 ans), peu de manifestations ont pu voir le jour.

Le conseil municipal a néanmoins continué à verser les mêmes sommes, permettant aux associations de conforter leur trésorerie. Il propose de reconduire pour cette année les mêmes montants. L'augmentation des subventions sera au programme du budget 2023 si les manifestations de 2022 sont effectuées.

☞ Comité des fêtes :	1500 €
☞ FJEP :	305 €
☞ Club de gymnastique :	305 €
☞ Association Histoire Locale :	230 €
☞ Association Parents d'Elèves :	230 €
☞ Société de Chasse « la bascule » :	230 €
☞ Prévention routière :	15 €

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur leurs montants :

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le budget primitif 2022 :

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

PROJET SALLE POLYVALENTE ET BLOC SANITAIRE ECOLE

L'estimatif du montant des travaux de la salle polyvalente et du bloc sanitaire s'élève à 293.010,34 € HT. A cela s'ajoutent les frais d'honoraires de l'architecte (12% du montant des travaux), du bureau de contrôle VERITAS (1.650 € HT) et du CSPS.

Le montant total des travaux de ce projet est estimé à 332.320,40 € HT.

Le conseil municipal décide d'approuver le choix de l'architecte proposé, à savoir le cabinet SINTIVE, ainsi que du bureau de contrôle (VERITAS) et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires.

Les demandes de subvention seront effectuées auprès du Département en ADVB et de DOUAISIS AGGLO, tous deux à hauteur de 40 %. Les 20 % restants, soit 66.464 € HT, seront pris sur les fonds propres de la commune.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

PROJET SALLE DES FÊTES ET PARVIS

Plusieurs scénarios d'aménagement sont proposés aux membres du conseil.

L'estimatif du montant des travaux de la place de la salle des fêtes s'élève à 411.595,00 € HT. Celui des travaux de la cuisine de la salle des fêtes ainsi que l'accès PMR s'élève à 230.000,00 € HT. A cela s'ajoutent les frais d'honoraires de l'architecte (12% du montant des travaux), du bureau de contrôle VERITAS (2.050,00 € HT) et du CSPS.

Le montant total des travaux de ce projet est estimé à 725.586,40 € HT.

Suite aux explications données par Monsieur le Maire sur le type de matériaux envisagés, il est décidé d'opter pour le scénario N°1.

Il est décidé que l'accès à la salle des fêtes se ferait sur un sol drainant afin de pouvoir bénéficier de subvention de l'Etat.

Un débat a lieu et il est décidé de faire quelques demandes de modifications auprès de l'architecte.

Le conseil municipal décide d'approuver le choix de l'architecte proposé, à savoir le cabinet SINTIVE, ainsi que du bureau de contrôle (VERITAS) et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

DOSSIER SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA VIDEOSURVEILLANCE

Considérant le renforcement de la surveillance aux abords des bâtiments publics, l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance est en cours.

Des adaptations ont été réalisées avec l'intervention d'un service spécialisé de la gendarmerie.

Le montant des travaux s'élève à 25.631,00 € HT. La subvention sollicitée auprès du conseil régional est de 7.689,30 € HT, soit 30 %.

Le conseil municipal décide d'approuver le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Région Hauts-de-France.

La recette est affectée sur le budget prévu à cet effet.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

RECRUTEMENT

Monsieur le Maire informe du départ prochain de notre secrétaire de mairie pour un rapprochement familial. Il y a donc lieu de créer un poste pour prévoir son remplacement.

Ainsi, les élus votent cette création de poste ouverte aux adjoints administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe ainsi qu'aux rédacteurs, pour un temps non-complet dès à présent. Cette ouverture de poste à destination de différents grades permet à un plus grand nombre de personnes de candidater, titulaires ou non du concours de la fonction publique.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

POINTS DIVERS

La séance est levée à 21h05
